

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 avril 2009  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste**  
**du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quatrième année**

**Lettres identiques datées du 8 avril 2009, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de la Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, continue d'être extrêmement instable du fait des politiques et pratiques illégales, agressives, destructrices et provocatrices d'Israël, la Puissance occupante. À cet égard, je me dois d'appeler votre attention, en particulier, sur les actes de violence et de terrorisme dont la population civile palestinienne continue d'être victime aux mains des colons israéliens, lesquels ont été illégalement transférés vers le territoire occupé et font indéniablement partie des forces d'occupation.

Le dernier incident en date s'est produit tôt ce matin, quand des colons israéliens armés de la colonie illégale de Beit Ein se sont livrés à des actes de violence déchaînée contre des civils palestiniens du village de Khirbat Safa, au nord d'Al-Khalil (Hébron). Les colons ont tiré à l'aveuglette sur les habitations et la population civile, faisant au moins 38 blessés, dont un blessé grave, Tha'er Nasser Aadi, âgé de 18 ans, qui lutte en ce moment contre la mort à l'hôpital après avoir reçu une balle dans le cou.

Comme les autres attaques terroristes analogues qui l'ont précédée, cette agression a été perpétrée sous la protection des soldats d'occupation israéliens, qui ne sont intervenus que pour permettre aux assaillants de repartir en toute tranquillité vers leur colonie illégale. De fait, au lieu d'assurer la sécurité et le bien-être de la population civile de Khirbat Safa, obligation qui incombe pourtant à la Puissance occupante au titre du droit international humanitaire, les forces d'occupation ont permis cette attaque et y ont même participé, utilisant des munitions réelles, tirant à balles souples sur les civils et les aspergeant de gaz lacrymogène. De plus, les forces d'occupation ont ensuite fait main basse sur huit habitations palestiniennes à Khirbat Safa et Beit Umar pour les transformer en avant-postes militaires.



Même si les agissements des habitants des colonies israéliennes illégales conduisent depuis longtemps à ce qu'une situation instable et dangereuse règne en permanence à Al-Khalil et dans sa région, de nombreux incidents du même ordre se produisent dans tout le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est et alentour. Aujourd'hui, dans ce qui constitue une manifestation effroyable d'extrémisme, des centaines de colons israéliens fanatiques ont effectué une descente sur la vieille ville, y compris le Haram al-Charif, agressant et blessant plusieurs Palestiniens et menaçant de lancer d'autres attaques sur des lieux sacrés musulmans. Cette agression a été précédée d'autres incidents survenus dans Jérusalem-Est occupée, au cours desquels des habitants de colonies israéliennes illégales, appuyés par des soldats, ont attaqué des Palestiniens dans le quartier de Sa'diyya, le 4 avril 2009, blessant plusieurs civils. Depuis, un groupe de colons terroristes a envahi et saisi par la force le foyer de la famille Jabir, qui en a été chassée.

À ce propos, il faut impérativement noter que l'escalade des actes de violence et de terrorisme des colons va de pair avec la multiplication des constructions et extensions de colonies illégales et l'intensification de toutes les autres mesures de colonisation illégale, y compris la construction du mur, dans le territoire palestinien occupé. La situation est particulièrement grave dans Jérusalem-Est occupée et alentour, où Israël, Puissance occupante, multiplie fébrilement les activités et initiatives illégales sans autre but que de modifier la composition démographique, le caractère et le statut juridique de la ville, y compris en vidant la ville de ses habitants palestiniens à coups d'expulsions, de démolitions d'habitations et d'autres mesures visant à leur rendre la vie sur place pratiquement impossible et absolument intenable, œuvrant ainsi à la judaïsation de la ville et renforçant sa mainmise illégale sur celle-ci. Nous avons à maintes reprises dénoncé la poursuite et l'intensification de l'ensemble de ces activités illégales, qui déstabilisent gravement la situation sur le terrain, attisent les tensions entre les deux parties et hypothèquent toute perspective concrète de mise en œuvre de la solution des deux États.

Les habitants des colonies créées dans le cadre de la campagne de colonisation illégale menée par Israël sont financés, protégés et armés par le Gouvernement israélien, qui les a transférés vers ces colonies, leur permet d'y vivre au mépris du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, et, de plus, les laisse commettre en toute impunité des crimes à l'encontre de Palestiniens sans défense sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. Les colons se comportent en hors-la-loi, multipliant les attaques meurtrières, les actes de terrorisme et les manœuvres de harcèlement et d'intimidation contre les civils palestiniens et leurs biens, avec l'aide et la complicité de la Puissance occupante, qui porte l'entière responsabilité de la présence illégale et de l'ensemble des actes illégaux des colons.

À cet égard, les dispositions et les principes du droit international, notamment en matière humanitaire et en matière de droits de l'homme, sont clairs. Il faut exiger qu'Israël, Puissance occupante, mette fin à sa campagne de colonisation illégale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et se conforme scrupuleusement à l'ensemble de ses obligations juridiques en la matière, notamment au titre de la quatrième Convention de Genève. En outre, Israël doit prendre des mesures immédiates pour contenir et faire cesser la campagne terroriste menée par les colons israéliens contre la population civile palestinienne qui subit l'occupation.

La poursuite de la situation actuelle, qui est contraire à la justice et au droit, ne pourra qu'exacerber encore la tension qui règne sur le terrain dans le territoire palestinien occupé, ce qui ne fera une nouvelle fois qu'attiser la colère, approfondir la méfiance et repousser encore davantage la perspective toujours plus lointaine d'une issue pacifique au conflit. La situation est explosive et il est urgent que la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité, lui accorde toute son attention et passe réellement à l'action. En effet, pour que la paix et la sécurité soient possibles demain, ces problèmes fondamentaux doivent être traités de façon exhaustive dès aujourd'hui.

La présente lettre fait suite aux 336 lettres que nous vous avons précédemment adressées au sujet de la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 6 mars 2009 (A/ES-10/451-S/2009/130), constituent les annales des crimes commis par les forces israéliennes d'occupation contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent  
(Signé) Riyad **Mansour**